

Centre de quartier Pythagoras

Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation de la salle omnisports

sis Avenue de Roovere, 9
à 1080 Molenbeek-Saint-Jean



Table des matières

I. Présentation du centre de quartier Pythagoras	3
1.1. <i>Principes et objectifs de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.....</i>	<i>3</i>
1.2. <i>Présentation des équipements</i>	<i>3</i>
1.3. <i>Conditions d'occupation</i>	<i>4</i>
I. Modalités de l'appel à occupation	5
1.1. <i>Occupation fixe.....</i>	<i>5</i>
1.2. <i>Occupation ponctuelle</i>	<i>5</i>

I. Présentation du centre de quartier Pythagoras

1.1. *Principes et objectifs de la commune de Molenbeek-Saint-Jean*

Le centre de quartier Pythagoras a été initié dans le cadre du contrat de quartier durable « Autour du parc de l’Ouest », co-financé par Urban.brussels et mis en œuvre par la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

À travers le projet de centre de quartier Pythagoras, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a pour objectifs de :

- Créer un lieu de rencontre et d’espaces d’accueil et de soutien aux initiatives et projets visant à renforcer la cohésion sociale et l’inclusion de différents publics ;
- Implanter le centre de quartier Pythagoras dans le tissu social et associatif du quartier ;
- Développer des projets dans une approche de promotion à la santé, au sport et à la culture ;

Les institutions scolaires, les groupements extrascolaires, les associations sportives ou tout autre institution ou groupement d’habitants peuvent solliciter l’autorisation d’occuper la salle omnisports.

Une priorité sera donnée :

- aux entités molenbeekaises et ancrées dans le quartier de la gare de l’Ouest ;
- aux entités qui proposent la gratuité ou une tarification sociale et solidaire ;
- aux entités qui pratiquent et promeuvent le sport au féminin ;
- aux entités qui, à travers l'accrochage par le sport, développent des actions de cohésion sociale ou d'éducation.

1.2. *Présentation des équipements*

Le centre de quartier Pythagoras se compose de l’installation suivante :

Au 2^{ème} étage :

- 1 salle omnisports de 470 m², divisible en plusieurs surfaces de jeux : basket-ball, handball, football (mini-foot), badminton et volley-ball.

La salle est munie de vestiaires, douches, WC.

Il est recommandé aux locataires d'apporter leurs propres armoires, chariots de rangements et cadenas pour sécuriser leur matériel, un seul petit espace de stockage étant disponible.

Accessibilité :

Il n'y a pas de places de parking réservées pour le centre de quartier Pythagoras. Il est accessible en métro (2 et 6 - arrêt « Gare de l'Ouest »), en tram (82 - arrêt « Gare de l'Ouest »), en bus (86 - arrêt « Gare de l'Ouest ») et à vélo (arceaux prévus).

Le centre communautaire est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Horaire :

Dans un premier temps, la salle pourra être utilisée du mardi au samedi de 08h00 à 22h00.

Dans un second temps, la commune entreprendra les démarches pour rendre la salle accessible tous les jours de la semaine.

1.3. *Conditions d'occupation*

Tout occupant devra respecter le règlement d'ordre intérieur de la salle et celui du centre de quartier approuvés par le Collège de la Bourgmestre et Échevins.

Les plages horaires et occupations seront approuvés par le Collège des Bourgmestre et Échevins jusqu'au moment de la création de l'ASBL qui prendra en charge la gestion du centre de quartier.

I. Modalités de l'appel à occupation

Des visites des locaux peuvent être organisées sur demande, il vous faut réserver une date et un créneau horaire à l'adresse suivante : **pythagoras.1080@molenbeek.irisnet.be**.

1.1. *Occupation fixe*

Les demandes pour une utilisation de la salle sont à faire parvenir à l'adresse **pythagoras.1080@molenbeek.irisnet.be** pour le **28 février 2026** au plus tard en joignant le formulaire ad hoc repris en annexe et/ou disponible sur le site internet de la commune.

Passé cette date, les demandes d'occupation fixe seront toujours possibles en fonction des disponibilités et des objectifs du projet.

Pour préserver une diversité des acteurs et des activités, les demandes d'occupation ne pourront pas dépasser un volume d'horaire maximum de 6h00 par semaine.

Les créneaux horaires seront approuvés pour une durée de maximum 1 an.

Le locataire doit prévenir de sa présence ou non pendant les congés scolaires.

1.2. *Occupation ponctuelle*

Les demandes pour une occupation ponctuelle sont également possibles en fonction des disponibilités de la salle omnisports. Chaque demande doit être envoyée à l'adresse **pythagoras.1080@molenbeek.irisnet.be** au plus tard 3 jours ouvrables avant le jour souhaité en joignant le formulaire ad hoc repris en annexe et/ou disponible sur le site internet de la commune en précisant les dates, heures et le nombre de personnes attendues pour l'évènement.

La demande d'occupation sera prise en considération uniquement si le formulaire complet est introduit dans les délais prévus et si l'association est en ordre d'éventuels paiements antérieurs.

Commune de MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Gemeente SINT-JANS-MOLENBEEK

Rue du Comte de Flandre 20 / Graaf van Vlaanderenstraat 20

Bruxelles 1080 Brussel

L'organisation d'un événement ne peut entraver l'utilisation des autres installations du centre de quartier Pythagoras par les groupes autorisés à en faire un usage régulier et l'évènement doit être en accord avec les principes et objectifs du présent appel et du règlement d'ordre intérieur du centre de quartier Pythagoras.